

vail accomplissent-ils? Est-ce qu'ils rédigent des bulletins pour le compte du ministère? Ou est-ce qu'ils effectuent des enquêtes sur les tendances du commerce et le reste? S'ils se trouvent outre-mer, qu'y font-ils?

Le très hon. M. Howe: Je conviens que les traitements sont très faibles si l'on tient compte des connaissances qu'ont ces hommes. De fait, ils nous quittent pour l'industrie beaucoup trop rapidement. On a effectué un relevé partiel dernièrement, et les salaires sont haussés à un niveau plus conforme à celui qui résulte de la loi de l'offre et de la demande dans ce domaine. Les relèvements ne sont pas élevés. Le gouvernement ne peut s'attendre d'être en mesure de payer, aux postes supérieurs, les traitements que l'industrie accorde pour du travail semblable. Ces hommes se trouvent à Ottawa. Leurs bureaux se trouvent dans les édifices du ministère. Leur principale fonction consiste à obtenir des données fondamentales du Bureau de la statistique et à les présenter sous une forme qui peut servir aux ministères. C'est une division qui sert à plusieurs autres ministères, dont celui des Finances. A mon avis, les économistes sont extraordinairement compétents. Je crois que les directeurs des trois divisions comptent parmi les meilleurs économistes au pays ou même sur le continent; du moins, leurs prévisions semblent d'une précision étonnante et je ne puis trop louer les services qu'ils rendent à l'État.

M. Coldwell: Il n'y en a pas outre-mer?

Le très hon. M. Howe: Non, rien qu'à Ottawa.

M. Charlton: En répondant au représentant de Lethbridge le ministre a encore une fois affirmé que nous avons exporté plus de marchandises vers la Grande-Bretagne en 1951 qu'en toute autre année. Le ministre me dira-t-il maintenant, eu égard à ce qu'il a dit de mes propos de cet après-midi et de mes chiffres, précisément à quels produits il songeait? Qu'il nous dise donc quels sont les produits dont nous avons exporté de plus fortes quantités vers la Grande-Bretagne l'an dernier que jamais auparavant.

Le très hon. M. Howe: Il est difficile de tirer ces chiffres d'un chapeau. Il aurait fallu me donner avis de la question. Néanmoins, je donnerai quelques indications à l'honorable député. Il y a, par exemple, le nickel puis le cuivre, puis le zinc, puis le plomb. De ceux-là je suis sûr. Il y a encore l'aluminium. Sans doute pourrais-je en donner d'autres en allant aux renseignements, mais en voilà du moins que je puis donner sans hésitation. Il y a encore, peut-être, le bois.

[M. Coldwell.]

M. Charlton: Je songeais plus particulièrement aux produits agricoles. Cet après-midi je disais qu'à cause de la guerre et de la menace de guerre, nous avions sans doute exporté beaucoup plus de certains produits, mais que c'était des matières d'importance militaire, comme le ministre vient de le dire. Je songeais plus particulièrement aux produits agricoles.

Le très hon. M. Howe: Nous avons, je pense, exporté plus de blé et de farine. Si nous ne l'avons pas fait l'an dernier, nous allons, dans l'année en cours, exporter plus de blé et de farine à la Grande-Bretagne que jamais dans l'histoire.

M. Charlton: Je me demande si nous pourrions obtenir ces chiffres.

M. le président: Durant la discussion générale, il était évident que le ministre n'acceptait pas la déclaration de l'honorable député de Brant-Wentworth et que l'honorable député de Brant-Wentworth n'acceptait pas la réponse du ministre. Je ne pense pas qu'ils tombent plus facilement d'accord ce soir.

M. Smith (Moose-Mountain): Je pense que ce que j'ai à dire est conforme au Règlement. On a dit ce soir à la Chambre que des inspecteurs... Cela peut intéresser les traitements. Je crois comprendre que les inspecteurs reçoivent un traitement s'ils travaillent pour l'État. Ces inspecteurs seraient allés voir les détaillants et leur auraient dit de demander plus pour leurs produits. S'agirait-il d'un inspecteur fédéral? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire quel est son traitement?

Le très hon. M. Howe: Il ne s'agirait pas d'inspecteurs fédéraux, évidemment. Mon honorable ami parle des affaires nationales et nous discutons l'exportation. Il lui faudrait remonter à la dernière guerre quand il y avait la régie des prix. Peut-être que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre avait des inspecteurs, mais actuellement il n'y a pas d'inspecteurs fédéraux, qui s'occupent des prix de détail et il n'y en a plus depuis au moins sept ans.

En vertu de notre constitution, les prix ressortissent aux provinces, sauf lorsqu'une loi d'urgence quelconque est en vigueur. Or aucune mesure de ce genre n'est en vigueur présentement. La propriété et les droits civils sont du ressort des provinces. Si un gouvernement peut réglementer les prix, c'est bien le gouvernement provincial. Une loi provinciale doit être établie à cette fin. Si le gouvernement fédéral cherchait à décréter une telle loi, cette dernière serait déclarée anticonstitutionnelle.